

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010.

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH, Maire

Présents :

M.	Roland MESSERLIN	1 ^{er} adjoint	M.	Thierry KAYSER	conseiller
M.	Marc PERRIN	2 ^{ème} adjoint	M.	Marc ALTER	conseiller
M	Serge JAEG	3 ^{ème} adjoint	M.	Joseph GENSBITTEL	conseiller
Mme	Françoise NAEGELEN	4 ^{ème} adjoint	Mme	Annick EHRET	conseillère
Mme	Martine BISSLER	conseillère	M.	Gérard STOECKLIN	conseiller
M.	Bertrand RISACHER	conseiller			

Absents excusés : Mlle Cathy COLONNA qui donne procuration à Mme Martine BISSLER,
Mme Marie HINGRE qui donne procuration à M. Serge JAEG,
M. Timothée HINGRE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise NAEGELEN.

Le Maire ouvre la séance à 20h, excuse Mlle Cathy COLONNA qui a donné pouvoir à Mme Martine BISSLER et Mme Marie HINGRE qui a donné pouvoir à M. Serge JAEG.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Mme Françoise NAEGELEN comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire signale qu'en recherchant des communes présentant une homonymie avec Senteim, il a trouvé la commune de Senteim, située en Ariège, à laquelle il a adressé un bulletin municipal. En réponse, le maire de Senteim, M. Guy CARRIEU, a fait parvenir son dernier bulletin municipal. M. le Maire invite les conseillers à consulter ce bulletin en mairie et évoque la possibilité de tisser d'autres liens avec la commune de Senteim.

1°) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 MARS 2010

M. ALTER apporte la précision suivante, au point 8, l'équipement de transmission radio en question est un projet national inscrit dans la loi de programmation du ministère de l'intérieur en 2002 et non un projet du SDIS.

Il demande la rectification suivante : lors de l'intervention de M. MESSERLIN pour le prêt du véhicule des sapeurs pompiers (page 8) il faut lire : à la demande du chef de corps et non pas de Mme ALTER, qui fait partie des effectifs du CPI de Senteim.

M. JAEG revient sur l'intervention de M. STOECKLIN au point 1 sur l'étude du réseau séparatif d'un coût de 28 000€ en précisant que ce montant est pour la commune de Senteim uniquement.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2010 par 12 voix pour ((Mmes NAEGELEN, BISSLER, EHRET et, par procuration, Mlle COLONNA et Mme HINGRE, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, RISACHER, KAYSER et STOECKLIN) et 2 abstentions (M. ALTER et M. GENSBITTEL).

5°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de recouvrement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT STRIBICH »

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de recouvrement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010.

M. le Maire propose d'appliquer une augmentation de 2% aux taux d'imposition pour l'année 2010.

Ceux-ci se décomposent comme suit,

➤	Taxe d'habitation :	6,09 %	Produit :	94 639.- €
➤	Taxe foncière (bâti) :	9,46 %	Produit :	107 749.- €
➤	Taxe foncière (non bâti) :	53,49 %	Produit :	<u>7 168.- €</u>
				209 556.-€

En 2010, la Taxe professionnelle supprimée est remplacée par une compensation relais décomposée comme suit :

- 1^{ère} composante égale au montant le plus avantageux pour la commune du produit de la taxe professionnelle en 2009 ou du produit des bases théoriques 2010 et du taux d'imposition 2009 ;
- 2^{ème} composante égale au montant du produit de la cotisation foncière des entreprises au taux voté moins ce même produit à taux constant, somme affectée d'un coefficient de 0,84.

M. le Maire propose un taux relais de 11,20% soit une augmentation de 2% du taux de la taxe professionnelle 2009.

La compensation relais de la commune sera égale à 121 492 €

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour (Mmes NAEGELEN, BISSLER, EHRET et, par procuration, Mlle COLONNA et Mme HINGRE, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, RISACHER, KAYSER, ALTER et GENSBITTEL) et 1 abstention (M. STOECKLIN), adopte ces propositions.

8°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 BUDGET PRINCIPAL

M. STOECKLIN demande la parole et intervient pour signaler que le projet de budget 2010 adressé aux membres du Conseil Municipal est un exemplaire corrigé après avis du comité consultatif et de la commission des finances.

M. le Maire déclare que ce projet a été présenté au trésorier de Masevaux qui, mis à part deux ou trois corrections d'imputation (corrigées), n'a émis aucune objection à sa présentation.

M. le Maire rappelle les grandes lignes des sections fonctionnement et investissement qui s'équilibrent respectivement à 875 152 € et 2 182 809 € soit un total de 3 057 961 €.

Il récapitule les projets soit le démarrage des travaux dans les rues (1^{ère} tranche) et la réhabilitation du bâtiment Fellmann pour les services techniques de la commune.

Il propose de rajouter une subvention exceptionnelle de 450€ à Senthim Animations pour l'organisation du bal du 14 juillet 2009 ainsi qu'une subvention de fonctionnement annuelle de 219€ à Farandol'ler aux subventions listée à l'annexe B1.6.

Après délibérations, le Conseil Municipal, par 11 voix pour (Mmes NAEGELEN, BISSLER, et, par procuration, Mlle COLONNA et Mme HINGRE, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, RISACHER, GENSBITTEL et STOECKLIN) et 3 abstentions (Mme EHRET, MM. KAYSER et ALTER).

9°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT STRIBICH »

M. le Maire rappelle les grandes lignes des sections fonctionnement et investissement qui s'équilibrent respectivement à 4 374 000 € et 2 187 000 € soit un total de 6 561 000 € compte tenu de la nécessité d'inscrire des crédits pour les opérations d'ordre de fin de gestion.

Il rappelle également que le décalage entre la vente des terrains aménagés et l'exécution des travaux nécessitera l'emploi d'une ligne de trésorerie.

M. KAYSER demande quelle est la valeur comptable des terrains à transférer et pourquoi utilise-t-on la section investissement ?

En réponse à cette question sur la section investissement, M. le Maire précise que la mise en place des crédits aux comptes de stock est nécessaire pour les opérations d'ordre de fin d'année. Quant à la valeur comptable des terrains, elle se situe aux alentours de 110 000€. Elle sera précisée et communiquée lors d'une prochaine réunion du conseil.

Après délibérations, le Conseil Municipal, par 11 voix pour (Mmes NAEGELEN, BISSLER, et, par procuration, Mlle COLONNA et Mme HINGRE, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, RISACHER, GENSBITTEL et STOECKLIN), 1 voix contre (M. ALTER) et 2 abstentions (Mme EHRET et M. KAYSER).

10°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 BUDGET ANNEXE « FORET »

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du 2 février dernier, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un budget annexe « forêt » assujéti à la TVA. Il précise les grandes lignes des sections fonctionnement et investissement qui s'équilibrent respectivement à 98 500 € et 28 000 €.

M. KAYSER s'étonne du montant prévu de la subvention du budget principal au budget annexe et du montant des recettes de vente de bois.

Après délibérations, le Conseil Municipal, par 13 voix pour (Mmes NAEGELEN, BISSLER, EHRET et, par procuration, Mlle COLONNA et Mme HINGRE, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, RISACHER, ALTER GENSBITTEL et STOECKLIN) et 1 abstention (M. KAYSER), adopte cette proposition.

11°) CONCESSIONS FUNERAIRES

M. le Maire donne la parole à Mme NAEGELEN, 4^{ème} adjoint, qui précise avoir eu des demandes de renseignement à propos de concessions d'emplacement pour les urnes funéraires. Ces emplacements ayant une surface de 1m sur 1m, elle propose de fixer le montant de la concession trentenaire à cinquante euros compte tenu des montants actuels des concessions.

M. KAYSER intervient pour préciser, qu'à Mulhouse par exemple, le montant de la concession trentenaire d'une tombe simple s'élève aux alentours de huit cents euros. Il estime que les montants des concessions demandés par la commune de Sentheim pourraient être plus élevés.

Après délibérations, M. le Maire propose d'ajourner ce point et d'effectuer une enquête sur les montants des concessions demandés dans les proches communes de la vallée afin, d'éventuellement fixer de nouveaux tarifs.

12°) CHASSE

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN qui rappelle l'ordre du jour de la commission chasse du 25 mars 2010 : la nomination d'un nouveau permissionnaire, M. Jean-Pierre DECARREAU, pour le lot de chasse de M. PLICHON suite à la démission des précédents permissionnaires. La commission a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette nomination.

13°) DIVERS & INFORMATIONS

A) GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUE 16 « LES TROIS CHENES »

M. MESSERLIN intervient à propos de la chasse en rappelant quelques altercations entre M. PLICHON et les autres utilisateurs des terrains et chemins composant la zone de chasse. Il rappelle que le G.I.C. 16 « les trois chênes » existe aussi pour régler à l'amiable les litiges impliquant les chasseurs et d'autres usagers. Il souhaite que le Conseil Municipal donne son aval à l'adhésion de la commune au G.I.C.16.

M. le Maire indique que cette adhésion permettrait à la commune d'être en relation avec le monde de la chasse dans une structure plus importante. Il propose d'adhérer pour une année au G.I.C. 16 et de faire le point à l'issue de cette première période.

Après délibérations, le Conseil Municipal, par 8 voix pour (Mmes NAEGELEN, BISSLER, et, par procuration, Mme HINGRE, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG et RISACHER), 3 voix contre (MM. KAYSER, ALTER et GENSBITTEL) et 3 abstentions (M. STOECKLIN, Mme EHRET et, par procuration, Mlle COLONNA), adopte cette proposition.

B) LOCAL RETOUCHE A PIC

Lors de la réunion du 19 janvier 2010, le Conseil Municipal a fixé le montant du loyer du local à 100€.

Le local sera loué à partir du 1^{er} juillet 2010 mais nécessite un rafraîchissement. Le futur locataire propose d'effectuer ces travaux. En compensation, M. le Maire propose au conseil de faire la remise des loyers de juillet et d'août 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

C) RUE DE SOPPE LE HAUT

M. KAYSER intervient à propos des passages incessants sur la route de Soppe-le-Haut, interdite aux véhicules de plus de 3,5T, d'un tracteur avec la remorque de 25T pour effectuer des épandages dans les champs.

M. MESSERLIN répond que la police des eaux, de passage pour vérifier le drainage, va en concertation avec la DDASS étudier le plan d'épandage.

D) LOCATION CHAPITEAU

M. PERRIN, interpellé lors de la dernière réunion du pôle Lauw-Sentheim-Guewenheim par Mme WILLIG, adjointe au maire de Guewenheim, rapporte la demande de cette dernière d'étudier la possibilité d'une remise sur le montant de la location du chapiteau en raison du mauvais résultat de la manifestation. Après délibération, M. le Maire maintient le tarif.

E) SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE MICHELBACH

M. PERRIN fait un compte rendu succinct des dépenses prévues en 2010 :

- 500 000€ pour achat de terrain
- 650 000€ pour la pré-étude du barrage amont
- 483 000€ pour la convention de mise à disposition du personnel de la ville de Mulhouse.

F) ICARE

Intervention de M. STOECKLIN

En vue de la prochaine assemblée générale, la présidente de l'association souhaiterait connaître les intentions de la commune au sujet des terrains situés le long de la Doller.

M. MESSERLIN signale qu'il a l'intention de rencontrer les responsables de l'association au sujet des travaux en cours qui empiètent sur les terrains de la commune.

G) DIVAGATION DE CHIENS

M. STOECKLIN signale également qu'il a été interpellé par une concitoyenne pour une question de chien errant.

M. MESSERLIN déclare qu'il s'est rendu sur place et a constaté que deux dogues allemands visitaient tranquillement plusieurs propriétés. Il a immédiatement demandé l'intervention des Brigades Vertes. Celles-ci accompagnées de la Gendarmerie ont attrapé les animaux et les gendarmes ont dressé un procès-verbal pour divagation de chien au propriétaire.

M. le Maire signale :

- qu'il y a eu, le samedi 27 mars, une pollution au mazout dans le canal dont l'origine n'a pu être identifiée.
- que le nid de cigognes du presbytère a demandé une intervention des services spécialisés car le poids et le volume devenaient trop important.
- que deux nouveaux nids ont été mis en place le long de la Doller dont un avec l'aide financière de DOMIAL.
- que l'opération Haut-Rhin propre du samedi 27 mars a permis de ramasser un volume de détritux égal à soixante sacs de 100 litres.

Aucun conseiller ne souhaitant encore intervenir, le Maire clôture la séance à 22 heures.

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mars 2010

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint		
PERRIN	Marc	2ème Adjoint		
JAEG	Serge	3ème Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4ème Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère Municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère Municipale	ABSENTE	
RISACHER	Bertrand	Conseiller Municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller Municipal		
ALTER	Marc	Conseiller Municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller Municipal	ABSENT	
COLONNA	Cathy	Conseillère Municipale	ABSENTE	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller Municipal		
EHRET	Annick	Conseillère Municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller Municipal		